

FORÊT

• NATURE

n°
171

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS



Tiré à part du Forêt.Nature n° 171, p. 67-69

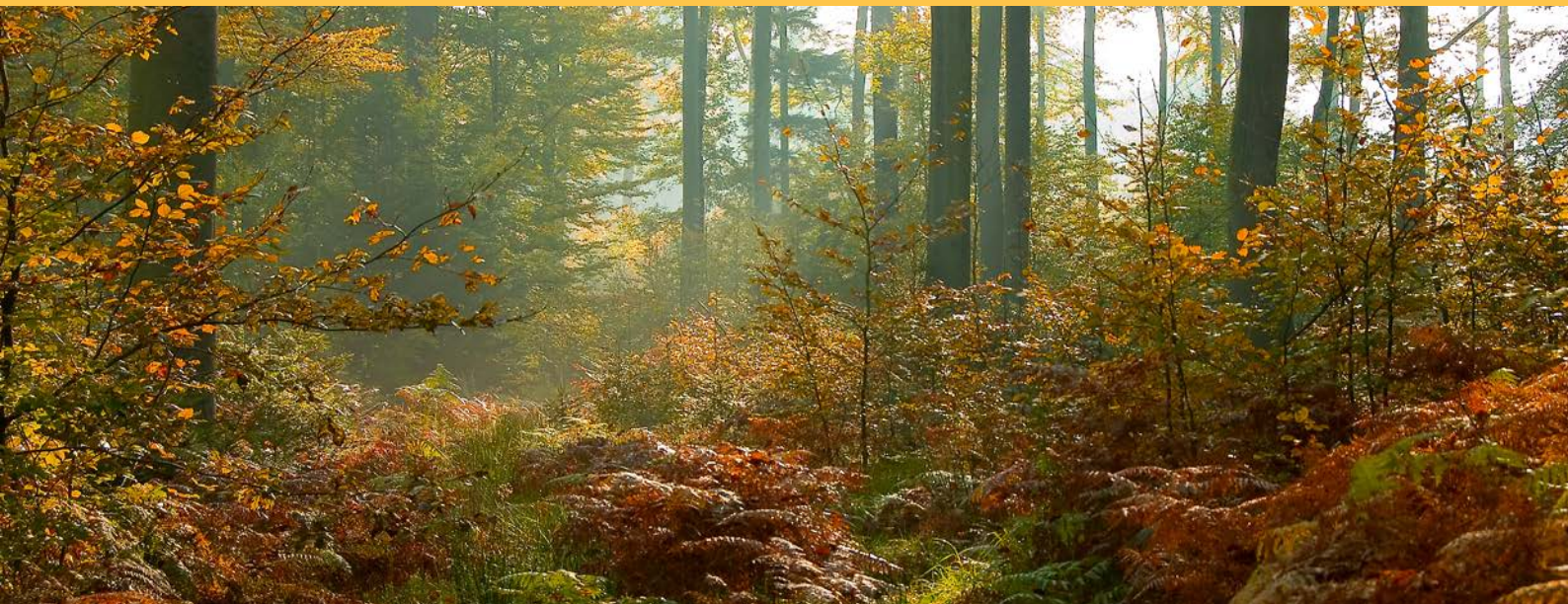
VERS UNE FORÊT MÉLANGÉE ET DIVERSIFIÉE : L'APPEL À PROJETS FORÊT RÉSILIENTE 2024

Forêt.Nature

Vers une forêt mélangée et diversifiée : l'appel à projets Forêt Résiliente 2024



Forêt.Nature



L'appel à projets Forêt Résiliente 2024 a pour objectif d'encourager les propriétaires forestiers à réfléchir différemment leur gestion pour régénérer leurs forêts et les orienter vers une forêt plus résiliente face à l'urgence climatique. Les propriétaires ont jusqu'au 31 juillet 2024 pour rentrer leur projet.

Depuis 2018, les scolytes de l'épicéa ont provoqué de nombreux dégâts aussi bien dans les forêts privées que dans les forêts publiques. Cette crise résulte d'un ensemble de facteurs de risques de mieux en mieux connus : inadéquation de certains peuplements à leurs conditions stationnelles, faiblesses de certaines essences face à l'évolution du climat, déficience des peuplements équiennes monospécifiques dans leurs réponses aux crises sanitaires et climatiques...

Mais les recherches ont aussi mis en évidence : une meilleure adaptation aux changements climatiques de certaines essences (chêne sessile, alisier, bouleau, pin sylvestre, etc.), les bénéfices de l'association de plusieurs essences : répartition des risques, complémentarité dans l'utilisation des ressources...

Vers une forêt résiliente, diversifiée et irrégularisée

L'objectif de l'aide proposée aux propriétaires forestiers, privés et publics, par la Wallonie est de reconstituer une forêt plus résiliente, afin qu'elle puisse assurer longtemps les nombreux services écosystémiques que nous attendons d'elle : production de bois de qualité, maintien de la biodiversité et des paysages, protection des sols, régulation du climat, captation du CO₂, etc. Grâce à un système d'appel à projets « Forêt résiliente » pour les propriétaires privés, ce soutien régional vise à orienter les régénérations après mise à blanc ou chablis et à diversifier les peuplements affaiblis en suivant trois axes : mélange d'essences, adaptées aux changements globaux, intégrant davantage la biodiversité.

4 forfaits proposés en régénération et diversification

En plus des conditions d'éligibilité (voir appel à projets sur foretresiliente.be), les conditions techniques communes aux 4 forfaits sont :

- Interdiction de créer ou d'entretenir des drains et fossés pendant toute la durée de l'engagement .
- Préservation d'au moins 50 % de la régénération naturelle ou du recrûs ligneux lors du gyrobroyage éventuel ou des dégagements.
- Plantation uniquement d'essences indigènes sur les parcelles considérées comme des « forêts anciennes feuillues ».

- Prise en compte de la densité de gibier au niveau local. Prévoir si nécessaire une protection adéquate de la régénération.
- Choix d'un itinéraire technique qui contribue au développement et au maintien d'un recru ligneux d'accompagnement diversifié.
- 10 % du peuplement objectif doit être constitué de la régénération naturelle existante ou potentielle.

Les conditions particulières à chaque forfait sont consultables sur foretresiliente.be

Jeune plantation ou régénération naturelle (< 10 ans)

Forfait 1

Diversification / regarnissage de jeunes peuplements

500 €/ha

Au moins 3 essences.
 Essences de diversification différentes de celle(s) du peuplement initial
 Aucune défavorisée par rapport aux changements climatiques

Diversification/régénération d'un peuplement âge (> 10 ans)

Forfait 2
Forfait de base

2000 €/ha

Au moins 3 essences dont au moins 1 biogène
 1 essence défavorisée par rapport aux changements climatiques si plantation, si à l'optimum sur la station et si max. 30 % du peuplement

Forfait 3
Essences biogènes

2500 €/ha

Au moins 3 essences dont au moins 2 biogènes (min. 50 % du peuplement)
 0 essence non biogène et défavorisée par rapport aux changements climatiques (sauf régénération naturelle à l'optimum sur la station)

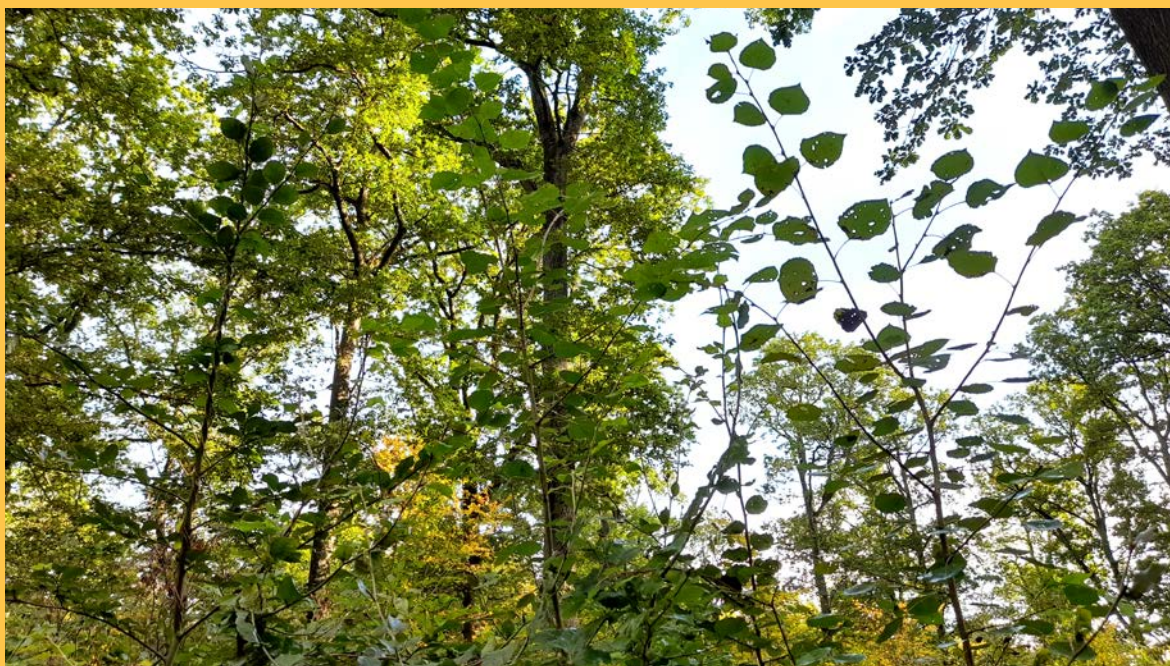
Forfait 4
Forfait biodiversité

3000 €/ha

Au moins 4 ou 5 essences (min. 90 % du peuplement)
 0 essence non biogène et défavorisée par rapport aux changements climatiques (sauf régénération naturelle à l'optimum sur la station)
 OU
 Création de lisières de 10 à 20 mètres de large constituées de min. 5 essences arbustives

Des conditions techniques supplémentaires sont requises pour chaque forfait.

Voir foretresiliente.be 





Quels sont les itinéraires techniques proposés ?

Les essences sont listées dans l'appel à projets officiel. Elles doivent être en bonne adéquation stationnelle (voir fichierecologique.be), présenter un bon potentiel d'avenir dans le contexte des changements climatiques et être issues du « Dictionnaire des provenances recommandables » pour les plantations.

Le schéma de régénération naturelle ou de plantation, ainsi que l'itinéraire technique choisi (régénération ou diversification), doivent garantir le maintien des essences éligibles sélectionnées dans les proportions annoncées par le bénéficiaire du soutien régional (peuplement objectif). Quelques grands scénarios-types de régénération et de diversification d'une parcelle sont proposés. Ils fournissent quelques principes et permettent au demandeur de se situer parmi eux, mais il n'est pas exclu d'emprunter une autre voie, pour autant qu'elle rejoigne les objectifs de diversification, d'utilisation d'essences d'avenir et de développement de la biodiversité. Les scénarios techniques peuvent laisser du temps pour évaluer l'apparition ou l'évolution de la régénération naturelle et réorienter éventuellement les objectifs fixés.

Encadrement pour les propriétaires privés

Les propriétaires privés de plus de 5 hectares peuvent obtenir un forfait supplémentaire pour bénéficier de l'encadrement d'un expert forestier. Celui-ci peut les aider à préparer et réaliser leur projet. Un forfait de maximum 420 € est disponible.

Pour les propriétés de moins de 5 hectares, la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (filiereboiswallonie.be/la-cellule) propose un accompagnement des propriétaires dans leurs projets de régénération (conception du projet, accompagnement dans le montage du dossier, appel d'offres auprès des entrepreneurs, suivi des travaux).

Pour les forêts publiques, tous les renseignements peuvent être obtenus auprès des chefs de cantonnement.

Besoin d'aide ou de renseignements ?

Propriétaires privés

Contactez Filière Bois Wallonie
foretresiliente@filiereboiswallonie.be
Tél. 084 46 03 55

Propriétaires publics

Contactez le cantonnement DNF
sur environnement.wallonie.be



FORÊT RÉSILIENTE

Renseignements, webinaires,
documents officiels et
formulaire de dépôt de projet :
foretresiliente.be



Wallonie



Filière
Bois
Wallonie